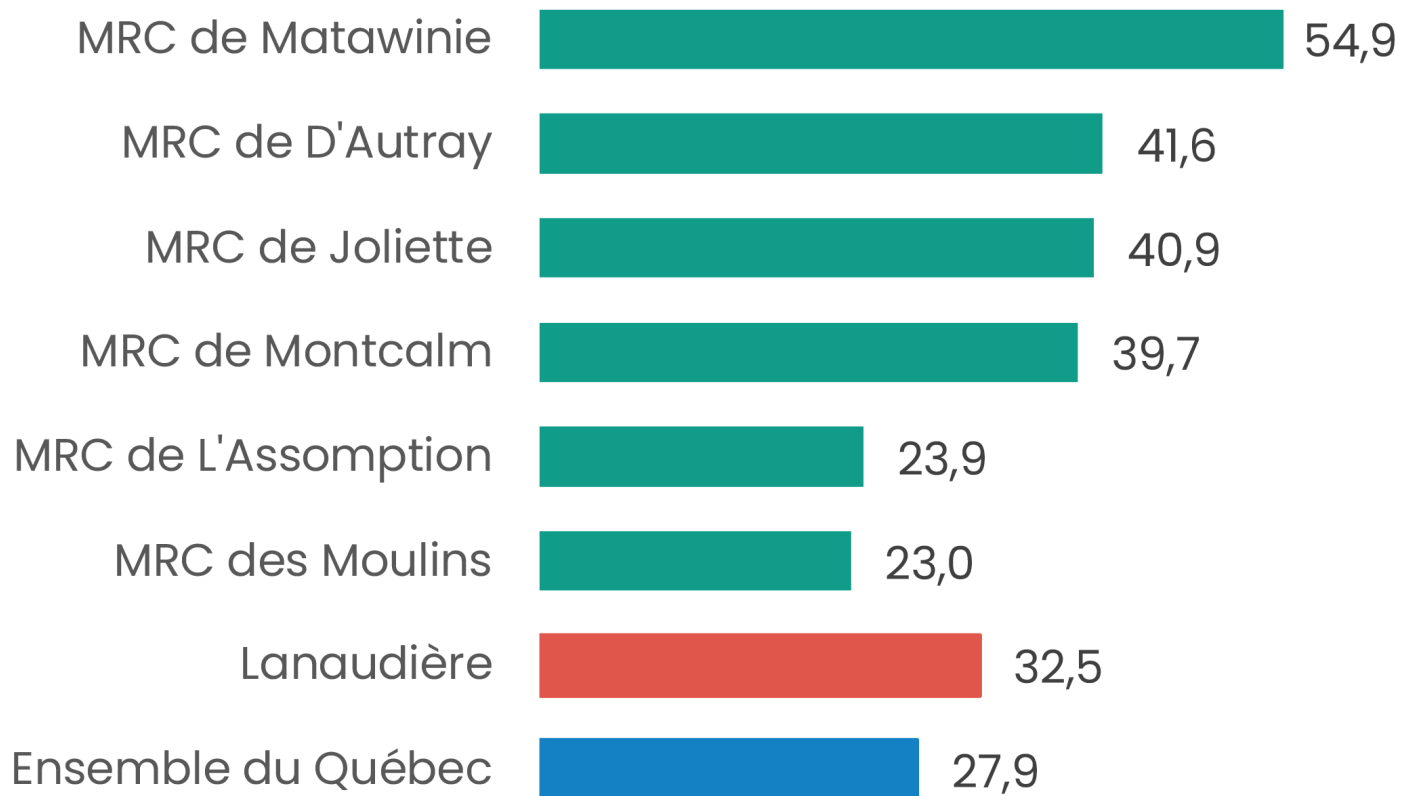


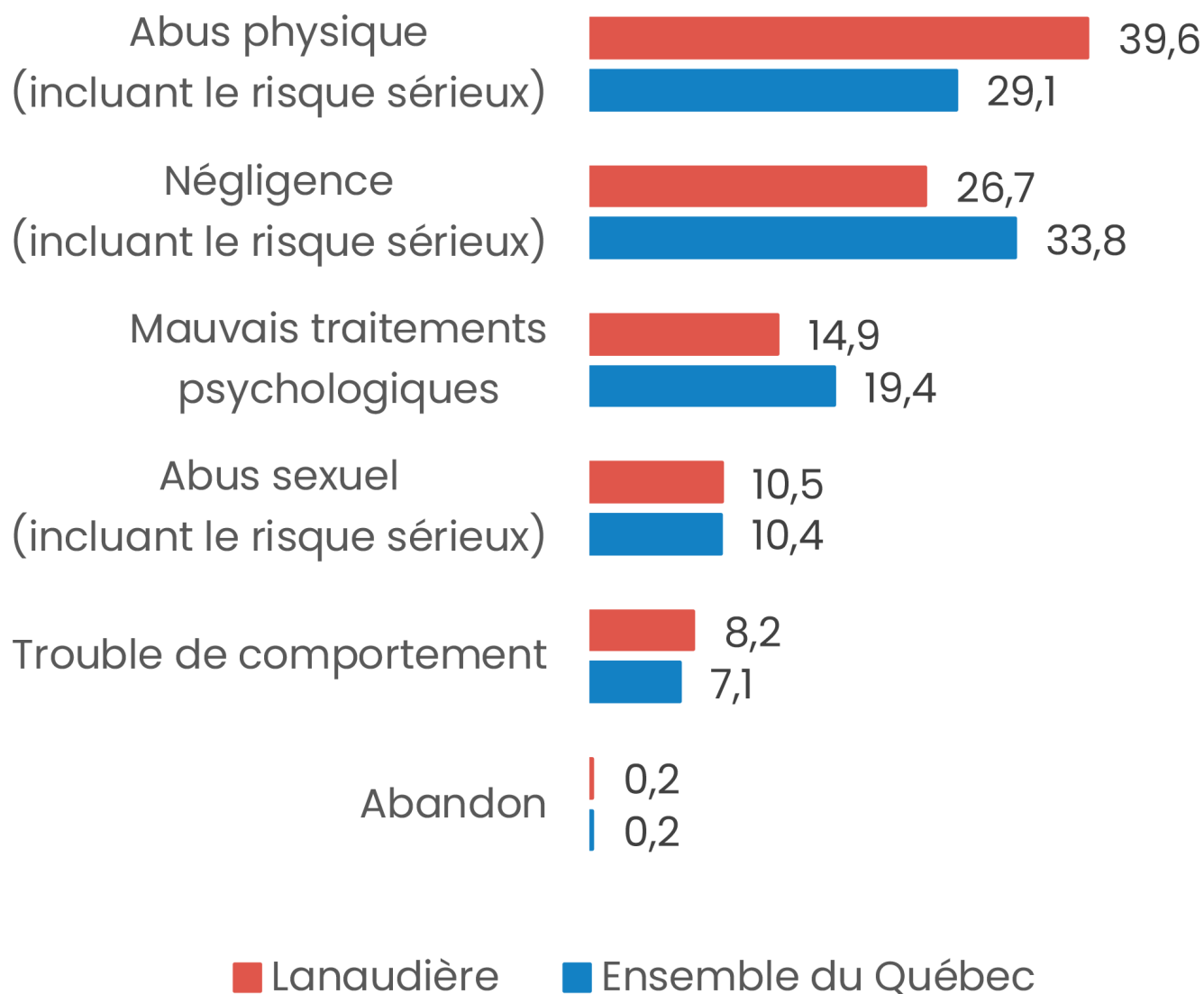
Maltraitance et violence

En 2020-2021, **39,6 %** des signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse de Lanaudière concernent une problématique d'abus physique¹.

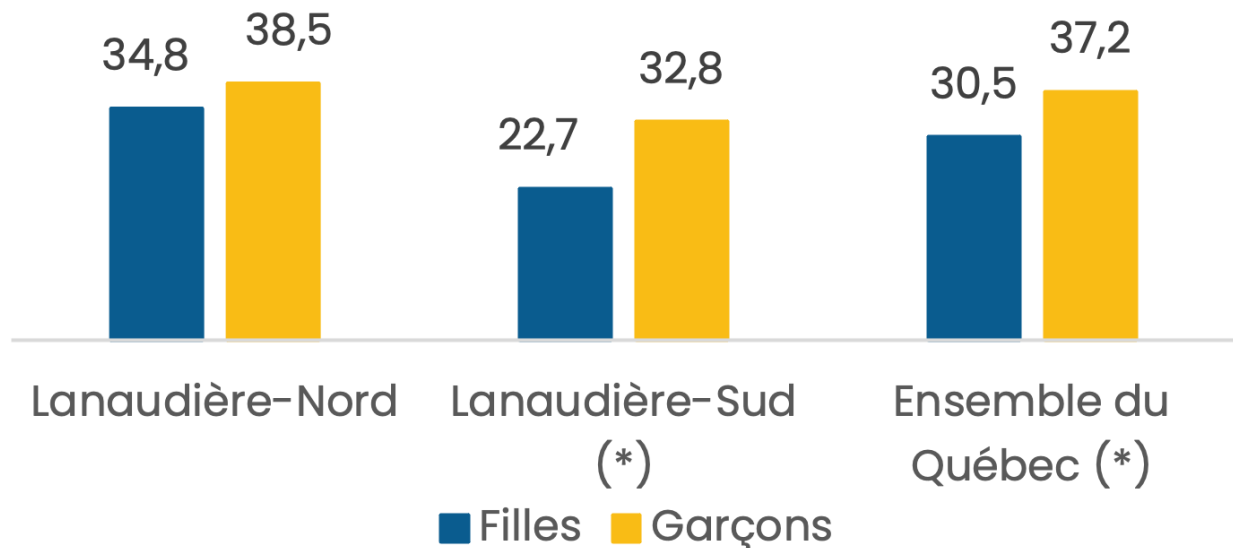
Signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse selon le territoire, 2020-2021 (taux brut pour 1000 enfants de moins de 18 ans)^{1,2}



**Proportion des signalements retenus par la
Direction de la protection de la jeunesse selon la
problématique, Lanaudière et ensemble du
Québec, 2020-2021 (%)^{1,2}**



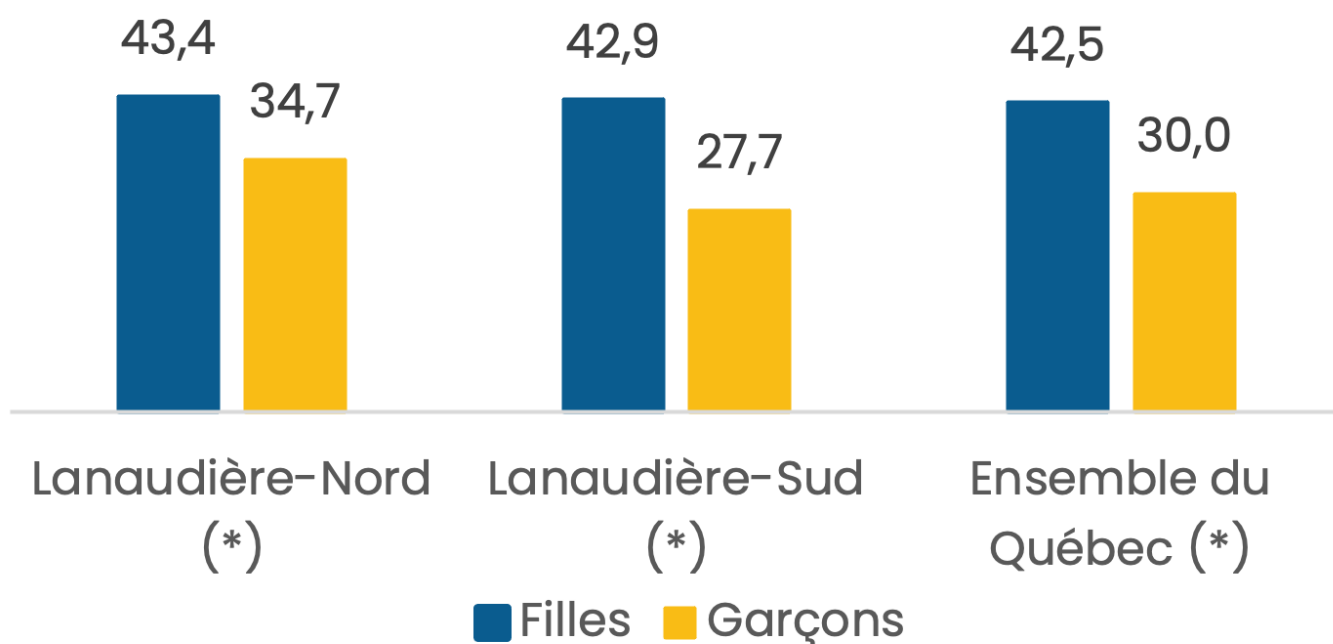
Proportion des élèves du secondaire ayant été victimes de violence à l'école ou sur le chemin de l'école ou de cyberintimidation durant l'année scolaire selon le sexe, Lanaudière-Nord, Lanaudière-Sud et le Québec, 2016-2017 (%)³



Les pourcentages marqués par un (+) ou un (-) sont significativement différents de ceux du reste du Québec, au seuil de 5 %. Le reste du Québec correspond au Québec moins le territoire comparé.

Les symboles (*) marquent une différence significative entre les sexes, au seuil de 5 % pour les territoires lanaudois et de 1 % pour le Québec.

Proportion des élèves du secondaire ayant subi de la violence de la part de leur partenaire lors de leurs relations amoureuses au cours des 12 derniers mois selon le sexe, Lanaudière-Nord, Lanaudière-Sud et le Québec, 2016-2017 (%)⁴



Les symboles (*) marquent une différence significative entre les sexes, au seuil de 5 % pour les territoires lanaudois et de 1 % pour le Québec.

Faits saillants

En 2020-2021, le taux de signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse de Lanaudière est plus élevé que celui du Québec. Cependant, une distinction importante doit être effectuée par territoire de MRC. En effet, alors que le taux est inférieur dans les MRC de Lanaudière-Sud, celui des MRC de Lanaudière-Nord est largement supérieur. La situation est particulièrement préoccupante pour la MRC de Matawinie : le taux de signalements retenus étant près du double de celui de l'ensemble du Québec. La majorité des signalements retenus dans Lanaudière l'ont été pour des motifs d'abus physique (incluant le risque sérieux d'abus), de négligence (incluant le risque sérieux de négligence) et de mauvais traitements psychologiques. En 2016-2017, les garçons de Lanaudière-Sud ainsi que ceux de l'ensemble du Québec sont significativement plus nombreux que

les filles à avoir subi de la violence à l'école ou sur le chemin de l'école ou encore de la cyberintimidation durant l'année scolaire. Sur le même sujet, alors que la proportion des filles de Lanaudière-Nord est significativement supérieure à celle du reste du Québec, les élèves de Lanaudière-Sud sont, en proportion, significativement moins nombreux, tous sexes confondus. Finalement, en 2016-2017, les filles de la région de Lanaudière sont plus nombreuses, en proportion, que les garçons à avoir été victimes de violence de la part de leur partenaire amoureux; cette situation est comparable à celle de l'ensemble du Québec.

Explication et analyse

Faire un signalement signifie communiquer avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) pour l'informer d'une situation qui est considérée comme inquiétante pour la santé et le bien-être d'un enfant. Après évaluation de la situation en fonction de divers critères, une partie de ces signalements sera retenue dans la mesure où les éléments présentés laissent croire que la sécurité ou le développement de l'enfant est ou peut être compromis. La situation signalée fait alors l'objet d'une évaluation pour déterminer un degré d'urgence⁵. Malheureusement, puisque de nombreux cas de maltraitance ne sont jamais dénoncés, les signalements retenus par la DPJ ne rendent pas compte de toutes les situations où le développement, la sécurité et la santé des enfants et des adolescents sont mis en péril⁶. Cela est d'autant plus préoccupant que la maltraitance peut, à court terme, nuire au développement cognitif, affectif, physique et social des jeunes⁷ et, à long terme, « [...] occasionner l'apparition de maladies chroniques, une détérioration de la santé mentale, le décrochage scolaire ainsi que la violence dans les relations familiales » (p. 2)⁶.

Une fois l'enfant pris en charge, ce dernier peut demeurer dans son milieu familial pour y être suivi, confié à un tiers significatif, placé en ressource de type familial ou encore dans un centre de réadaptation ou une ressource intermédiaire. Des recherches démontrent que les jeunes ayant été placés sont plus à risque de présenter des difficultés dans leur parcours scolaire^{8,9}. Au-delà des défis de diplomation, la transition vers la vie adulte représente également un enjeu pour les jeunes de la protection de la jeunesse. En effet, on constate souvent chez ces jeunes un faible niveau d'éducation, une précarité financière, un réseau social limité ainsi qu'un manque d'autonomie. De plus, ils font souvent face à de la discrimination en raison de leur parcours, ce qui représente une contrainte supplémentaire¹⁰. Ces obstacles sont autant d'éléments qui nuisent à la transition vers la vie adulte, d'autant que les services offerts par le système de protection de la jeunesse ne sont pas assurés une fois que les jeunes ont atteint 18 ans.

L'exposition des jeunes à la violence, qu'elle soit sous forme de violence verbale, physique, psychologique, sexuelle ou même virtuelle, peut affecter leur santé physique, psychologique et mentale¹¹. En ce qui concerne la violence vécue à l'école, sur le chemin de l'école ou par voie électronique, celle-ci peut avoir de graves conséquences chez les victimes alors que certaines iront jusqu'à décrocher de l'école, développer des troubles de santé mentale, fuguer, avoir des idées suicidaires, etc.¹².

Le surplus de poids, l'attraction sexuelle pour des personnes du même sexe, les diagnostics de troubles mentaux, une faible estime de soi, des résultats académiques inférieurs à la moyenne et un soutien social faible des amis sont quelques-unes des caractéristiques associées à la victimisation durant l'année scolaire chez les jeunes du secondaire. Pour ces jeunes, l'école ne représente pas un milieu de vie sécuritaire et la persévérance scolaire constitue un réel défi¹³.

La violence dans les relations amoureuses peut être psychologique, physique ou sexuelle et se définit comme tout comportement ayant pour effet de nuire au développement de l'autre en compromettant son intégrité¹⁴. Tout comme la violence à l'école, les conséquences de la violence dans les relations amoureuses sont multiples. Celles-ci peuvent s'exprimer, entre autres, par une baisse de l'estime de soi, des troubles du comportement, de l'absentéisme et une diminution de la performance scolaire¹⁵. L'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire* (EQSJS) met en lumière l'importance et la pertinence d'agir auprès des jeunes en promotion d'une sexualité saine et responsable, en prévention de la violence dans les relations amoureuses et avec des interventions auprès des victimes¹⁶. À cet égard, rappelons qu'en 2018, le ministère de l'Éducation a rendu obligatoire pour l'enseignement en classe une série de contenus sur divers sujets touchant l'éducation à la sexualité¹⁷. Plus que jamais, l'école et ses partenaires jouent un rôle de premier plan afin de mettre en place des milieux de vie sains et sécuritaires pour les jeunes. À cet effet, l'approche **École en santé** « [...] propose aux écoles de travailler avec les familles et la communauté pour déployer des actions complémentaires auprès des jeunes favorisant la réussite éducative, la santé et le bien-être et pour leur offrir des milieux de vie harmonieux » (p. 25)¹⁶.

Autres fiches qui pourraient vous intéresser

- [Santé mentale des jeunes](#)
- [Soutien social](#)

Notes et références

1. Les données portant sur les signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse proviennent des Centres jeunesse de Lanaudière, demandes spéciales 2020-2021. Mise à jour en mai 2021, disponibles sur SYLIA – Statistiques régionales, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sylia_statistiques_regionales/Jeunes_en_difficulte/Sign_retenus_DPJ.xlsx
2. Directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux. (2021). *Les enfants, notre priorité! Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux 2021*. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Rapports/DPJ/2021/Bilan_dpj_2021_version.pdf
3. Les données portant sur la violence subie à l'école ou sur le chemin de l'école ou de cyberintimidation proviennent de l'Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2016-2017. Rapport de l'Infocentre de santé publique du Québec. Mise à jour le 26 avril 2017 et le 4 décembre 2018, disponibles sur SYLIA – Statistiques régionales, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sylia_statistiques_regionales/Violence_et_intimidation/Victime_violence_cyberint_EQSJS.xlsx
4. Les données portant sur la violence subie lors de relations amoureuses proviennent de l'Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2016-2017. Rapport de l'Infocentre de santé publique du Québec. Mise à jour le 26 avril 2017 et le 4 décembre 2018, disponibles sur SYLIA – Statistiques régionales, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sylia_statistiques_regionales/Violence_et_intimidation/Relation_amour_violence_EQSJS.xlsx
5. Service de surveillance, recherche et évaluation. (2016, mars). *Signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse de Lanaudière*. Direction de santé publique du CISSS de Lanaudière. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sylia_statistiques_regionales

[/Jeunes_en_difficulte/Sign_retenus_DPJ.pdf](#)

6. Guillemette, A. (2017, septembre). La maltraitance envers les enfants de Lanaudière. *On surveille pour vous, Bulletin d'information lanaudois*, 59, 1-2. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Themes/Portraits_populationnels_-_Jeunes/OSPV-2017-59-Signalements.pdf
7. Observatoire des tout-petits, 2017, cité dans Guillemette, A. (2017, septembre). La maltraitance envers les enfants de Lanaudière. *On surveille pour vous, Bulletin d'information lanaudois*, 59, 1-2.
8. Goyette, M. Blanchet, A. (2018). *Étude sur le devenir des jeunes placés, Rapport sommaire de vague 1*. Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. École Nationale d'administration publique. http://edjep.ca/wp-content/uploads/2018/11/rapport_sommaire.pdf
9. Goyette, M., Blanchet, A. et Bellot, C. (2019). *Étude sur le devenir des jeunes placés. Le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte. Rapport de vague 1*. Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. École Nationale d'administration publique. http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/06/EDJeP_Stabilite.pdf
10. Sow, M., Zorn, N., Lamarre, M. (2020). *Transition vers la vie adulte des jeunes de la DPJ : regards sur les enjeux et les solutions*. Observatoire québécois des inégalités. <https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/OQI%202020%20-%20Transition%20a%CC%80%20la%20vie%20adulte%20jeunes%20DPJ.pdf>
11. Laforest et coll., 2018, cités dans Traoré, I., Camirand, H. et Flores, J. (2018). *Violence*, dans Institut de la statistique du Québec. (2018). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017 – Tome 2 : L'adaptation sociale et la santé mentale des jeunes*. https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01670FR_EQSJS_2016_2017H00F02.pdf
12. Aubin, Lavallée, Camirand, Audet, Beauvais et Berthiaume, 2002; Flannery, Vazsonyi et Waldman, 2007; Patchin et Hinduja, 2006, cités dans INSPQ. (2018, octobre). *Proportion des élèves du secondaire ayant été victimes de violence à l'école ou sur le chemin de l'école ou de cyberintimidation durant l'année scolaire (EQSJS)*. Portail de l'Infocentre de santé publique. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Syilia_statistiques_regionales/Violence_et_intimidation/Victime_violence_cyberint_EQSJS.pdf

13. Bellehumeur, P. (2019). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017 – La violence à l'école*. Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publicue/Themes/Portraits_populationnels_-_Jeunes/Violence_EQSJS_2016-2017-VF.pdf
14. Riberdy et Tourigny, 2009; Lavoie, Hotton-Paquet, Laprise et Joyal Lacerte, 2009, cités dans (2018, octobre). *Proportion des élèves du secondaire ayant infligé et subi de la violence lors de leurs relations amoureuses au cours des 12 derniers mois, parmi ceux ayant eu des relations amoureuses au cours des 12 derniers mois (EQSJS)*. Portail de l'Infocentre de santé publique. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sylia_statistiques_regionales/Violence_et_intimidation/Rel_amour_viol_inf-sub_i_EQSJS.pdf
15. Rondeau et Tremblay, 2001, cités dans (2018, octobre). *Proportion des élèves du secondaire ayant infligé et subi de la violence lors de leurs relations amoureuses au cours des 12 derniers mois, parmi ceux ayant eu des relations amoureuses au cours des 12 derniers mois (EQSJS)*. Portail de l'Infocentre de santé publique. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sylia_statistiques_regionales/Violence_et_intimidation/Rel_amour_viol_inf-sub_i_EQSJS.pdf
16. Guillemette, A., Bossé, M.-A. et Gagnon, G. (2014, février). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011, Lanaudière et ses territoires de RLS, La violence dans les relations amoureuses et les relations sexuelles forcées*. Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, Service de prévention et promotion. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publicue/Themes/Violence_et_intimidation/EQSJS-Violence-Amour-VF.pdf
17. La liste des différents sujets abordés, autant au préscolaire et primaire qu'au secondaire se retrouve à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/education-a-la-sexualite-reseau-scolaire/>

Précédente

Suivante